



Fiche technique N° GB894  
Février 2009

Annule et remplace  
les éditions précédentes

**Application après préparation  
sur supports conformes aux  
règles de l'art.**

**MAÇONNERIES :**  
BETON RAGRÉE – ENDUIT DE CIMENT –  
FIBROCIMENT – BETON CELLULAIRE – MORTIER –  
BRIQUES

**PEINTURES :** HYDRODILUABLES -  
GLYCÉROPHTALIQUES – ACRYLIQUES

**REVETEMENTS PLASTIQUES EPAIS & SEMI-EPAIS -  
CRÉPIS**

## IMPERFAÇADE

Revêtement semi-épais souple  
pour l'imperméabilisation des  
façades

**EXTÉRIEUR**

**3 à 10 m<sup>2</sup>/L**

### Fonction :

Revêtement semi-épais souple à base de résine acrylique pure, pour l'imperméabilisation des façades. S'utilise pour l'impression et la finition décorative.

**Classification :** AFNOR NF T 36-005 : I 7b2

### Destination : EXTÉRIEUR

Surfaces murales verticales après préparation des supports.

### Qualités dominantes :

- Réticulable aux U.V.
- Souple et élastique : résiste à la dilatation et à la contraction du support provoquées par les variations de températures.
- Imperméable : protège efficacement contre les eaux de pluie.
- Traitée anticryptogamique : forme un film de peinture protégé contre les algues, les lichens et les micro-organismes.
- Reste propre plus longtemps en milieu urbain pollué.

### Caractéristiques pratiques :



= 8 à 10 m<sup>2</sup>/L (couche d'impression)  
= 3 à 4 m<sup>2</sup>/L (couche de finition)



= 4 h



= 24 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation :** Prêt à l'emploi en finition (à diluer pour l'impression)
- **Aspect en finition :** mat pommelé
- **Rendement en surface :** de 8 à 10 m<sup>2</sup>/L (en couche d'impression)  
de 3 à 4 m<sup>2</sup>/L (en couche de finition)
- **Matériel :** brosse, rouleau ou pistolet
- **Dilution et nettoyage du matériel :** EAU
- **Coloration :** colorants concentrés COULEURS EXPRESS® ou SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement :** 10 L - 4 L

### Caractéristiques techniques :

- **Densité :** 1,45 à 1,53
- **Extrait sec :** 72 à 76 %
- **Teneur en COV :** Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/c) : 40 g/l (2010).  
Ce produit contient max 40 g/l COV.

## MODE D'EMPLOI

### Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Si nécessaire, procéder au rejointoiement des joints dégradés.**
- **Si présence de mousses, champignons ou algues**, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec un anti-mousse adapté.
- **Sur anciennes peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer puis laisser sécher.
- **Sur maçonneries neuves (plus de 3 mois)** : appliquer en impression notre PRIMER MURAL.
- **Sur métaux ferreux** : appliquer une sous-couche antirouille adaptée.

### Application :

- **L'application se fera après les travaux de préparation des supports décrits ci-dessus**, sur fonds propres, secs et sains, conformes aux règles de l'art.
- **Appliquer 2 couches successives** (la peinture aura été préalablement diluée à 30% d'eau avant application de la 1<sup>ère</sup> couche. Puis après 24 heures de séchage, appliquer directement, non diluée, la 2<sup>e</sup> couche de peinture).
- Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur la surface à peindre.
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

### Conservation :

Limitée à 1 an en emballage d'origine fermé.  
Stocker à l'abri du gel.

### Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : [www.theolaur.com](http://www.theolaur.com)**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.